

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIJOUX

DEPARTEMENT DE L'AIN

Nombre de membres

- Afférents au Conseil : 11
- en exercice : 11
- qui ont pris part à la délibération : 09

Séance du 10 juin 2022

01247.2022.6.2.43

L'an deux mil vingt DEUX, le 10 juin à 19 heures

Date de la convocation : 3.06.2022

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,
S'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Martine
VIALLET, Maire.*

Date d'affichage : 14.06.2022

Présents M. VIALLET. MC COUTURIER. JF JOLY. M.
VUILLERMOZ.P.ECAILLE.C.GROSGURIN.J.GRANDCLEMENT.
S. JUHEN.G. LEGAY
Excusés : D. JULLIARD a donné pouvoir à Martine VIALLET
Absent : E. LEE

Monsieur Guillaume LEGAY a été élu Secrétaire de séance,
conformément à l'Article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : GESTION FINANCIERE Adoption du devis d'isolation de la toiture du bâtiment communal dit de la poste pour complément dossier DETR 893 1827 déposé le 31.05.2022

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 12.05.2022 n° 01247.2022.5.13.36 adoptant le devis de réfection de la toiture du bâtiment communal dit de la poste, sans prestation d'isolation, compte tenu du souhait d'avoir une isolation plus importante que celle proposée par le couvreur,

Vu la délibération en date du 12.05.2022 n° 01247.2022.5.9.32 sollicitant une aide de l'Etat pour la réfection de la toiture du bâtiment dit de la poste,

Vu l'annonce par la commune dans le dépôt de sa demande de subvention supra qu'un complément de demande pour l'isolation serait prochainement déposé,

Vu les devis présentés par les entreprises CHARDEYRON pour 7 718 € HT +1200 € avec isolation chevrons (8985€ HT) avec une option complémentaire pour 4 147,20 € HT (4 976,64 TTC) et COLOR POULAIN pour 6 600 € HT+1000€ (7 600€ HT), option complémentaire pour 3 710 € HT (4 452 € TTC),

Vu que le tableau comparatif harmonisant la présentation entre options et propositions principales fait apparaître un coût hors isolation chevrons de 7 718 € HT pour « Chardeyron » et 7 600 € pour « COLOR POULAIN » et de respectivement 11 865 € HT (14 238 € TTC) et 11 310 € HT (13 572 € TTC) avec isolation chevrons,

La maire propose de retenir l'offre de l'entreprise CHARDEYRON

Considérant les devis présentés, leur technicité et leur montant,

Entendu l'exposé de madame le maire,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité

- **D'accepter** le devis de l'entreprise CHARDEYRON pour un montant HT de 8985€
- **De charger** madame le maire de transmettre le devis aux services de l'état pour compléter le dossier de demande de subvention au titre de la DETR dossier numéro 931827 déposé le 31.05.2022,
- **D'Autoriser** madame le maire à signer tout document relatif à cette affaire

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9+1 pouvoir

M. VIALLET. P. ECAILLE. M. VUILLERMOZ. JF JOLY. MC COUTURIER.C. GROSGURIN.

S. JUHEN. G. LEGAY. J. GRANDCLEMENT.

D. JULLIARD a donné pouvoir à M. VIALLET.

DELIBERATION N°01247.2022.6.2.43

Fait et délibéré à MIJOUX, le jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le :

et publication et notification

le :

Pour copie conforme

Le Maire, M. VIALLET

